

Bagnolet, le vendredi 22 septembre 2023

M. Stanislas Guérini,
*Ministre de la transformation et de la fonction
publiques*
101, rue de grenelle 75007 Paris

Mme Aurore Bergé,
Ministre des Solidarités et des Familles
14 avenue Duquesne 75007 Paris

Mme Dominique Faure
*Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer, chargée des Collectivités
territoriales et de la Ruralité*
Place Beauvau - 75008 PARIS



SNUTER-FSU
22 rue Malmaison
93170 Bagnolet
contact@snuter-fsu.fr

Objet : préavis de grève national pour la journée du 19 octobre 2023

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, Madame la Ministre déléguée,

Lors du comité de filière du 5 septembre, la nouvelle ministre des Solidarité et des Familles a semblé entendre les difficultés du secteur de la petite enfance, en crise depuis de nombreuses années. Pour autant, aucune mesure sérieuse n'a été annoncée, que ce soit sur le taux d'encadrement des bébés ou sur les revalorisations salariales.

En particulier, la FSU Territoriale ne peut accepter que le sujet des agent.e.s de la fonction publique, qui représentent 55% des professionnel.le.s de la petite enfance, soient tenu.e.s à l'écart des questions salariales.

Les propos de la ministre, qui souhaite des « solutions rapides » mais ne pas « prendre des décisions qui ne seraient pas les bonnes », sont en décalage par rapport aux difficultés vécues sur le terrain. Le temps n'est plus à la tergiversation, des mesures urgentes sont nécessaires.

La FSU Territoriale s'inscrit dans les revendications du collectif Pas de Bébé à la Consigne :



- Un taux d'1 adulte pour 5 enfants inscrit dans la réglementation dès à présent et effectif au plus tard dans toutes les crèches en 2027,
- L'arrêt du recours à des personnels sans aucune qualification ni expérience,
- La formation en urgence de milliers de professionnel.les, : l'inversion progressive du ratio 40/60 en faveur des professions diplômées,
- L'élévation progressive vers le niveau IV a minima de l'ensemble des formations,
- Un minimum d'une séance mensuelle d'analyse de la pratique par professionnel.le et l'exigence d'une formation continue digne de ce nom,
- Au moins + 10% d'augmentation de salaire pour tous.les et dans tous les secteurs (en points d'indice dans la fonction publique),
- La convergence du reste à charge pour les parents quel que soit le mode d'accueil sur la base du quotient familial, premier pas vers la gratuité des modes d'accueil.

Aussi, la FSU Territoriale dépose un préavis de grève pour la journée du 19 octobre 2023 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale. Elle appelle les personnels territoriaux, titulaires et contractuel-les, à participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, monsieur le ministre, madame la ministre, madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

